

Commune de

RANTIGNY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
05 JUIL. 2019

6a

NOTICE SANITAIRE

EAU POTABLE

La commune de Rantigny est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion relève de la compétence de la Communauté de communes du Liancourtois. Le réseau d'eau potable dessert ainsi les 10 communes de : Bailleval, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy-Saint-Eloi, Rantigny, Rosoy et Verderonne. La Communauté de communes assure en régie la production, la distribution, le traitement, et l'entretien du réseau.

L'alimentation en eau potable de Rantigny provient d'un réservoir situé sur le hameau de la Demi-Lune à Labruyère. Ce réservoir d'une capacité de 1 500 m³ est alimenté par un champ captant de 5 forages situés sur le territoire de Labruyère. Les capacités de prélèvement sur ce champ captant sont définies par l'arrêté du 24/09/1998 valable jusqu'au 31/12/2014.

Le volume annuel autorisé est de 1 800 000 m³/an. Le volume journalier doit être de 4 900 m³/jour en débit d'exploitation moyen sur l'année et 5 760 m³/j en débit journalier exceptionnel. Le débit horaire moyen autorisé est de 240 m³/h pour un pompage de 19 à 20 h/j. En manuel, ce débit peut exceptionnellement être augmenté jusqu'à 300 m³/h.

Les volumes puisés en 2012 s'élevaient à 1 395 744 m³ avec un débit horaire moyen de 233 m³/h.

A l'échelle du groupement, les capacités de stockage globales sont de 3 400 m³ dans les réservoirs de Liancourt (2 750 m³) et de Labruyère (1x400 et 1x 1500 m³).

Afin de pallier d'éventuelles insuffisances en eau sur le groupement, une interconnexion avec la Communauté d'Agglomération Creilloise (via la rue de Nogent à Laigneville) vient d'être achevée. L'apport en eau est estimé à environ 150 000 m³/an. Une convention de vente d'eau a été signée avec la CAC. Cette interconnexion se substitue à celle aménagée en direction de la Communauté de communes du Clermontois et fermée depuis le 22 décembre 2011. Cette interconnexion pourra toutefois être réactivée en secours.

Une réflexion est en cours au sujet de la diminution du champ captant de Labruyère dans le cadre du Sage Oise Aronde. La recherche de nouvelles ressources (interconnexion, forage) est une nécessité et constitue l'un des objectifs de l'actualisation du Schéma Directeur d'eau potable. Elle est également nécessaire pour assurer la sécurisation de la ressource.

Les différents relevés microbiologiques effectués font état d'une eau d'excellente qualité et conforme aux normes réglementaires.

Le volume moyen de consommation par foyer sur la structure est de 94 m³/an.

Le rendement du réseau est de 74 % (amélioration par rapport aux années précédentes) avec un indice linéaire de perte de 6,7 m³ d'eau. Cet indice est jugé acceptable compte tenu du nombre d'habitants par m². En revanche, le rendement réglementaire de 85 % n'est pas atteint. Le renouvellement progressif des canalisations anciennes devraient permettre d'améliorer cet objectif dans les années à venir.

S'agissant de la desserte en eau à Rantigny, le réseau est constitué d'un linéaire de canalisation de 16 371 mètres. Le nombre d'abonné est de 1 163 sur la commune soit 13 % du groupement (8934 abonnés).

De manière générale, la morphologie du réseau d'eau potable se superpose à la structure bâtie actuelle. De nombreuses antennes sont repérables au sein de la ville (rues en impasses) et au niveau de la zone d'activités située à l'ouest de la RD 1016.

La majorité du réseau est constituée de canalisations de diamètres importants (au-dessus de 100 mm). Dans les parties anciennes de la ville et au niveau des impasses, des canalisations de plus petites dimensions sont visibles (90 mm et moins).

Un bouclage du réseau local s'opère avec les communes voisines de Bailleval, Liancourt et Cauffry. La canalisation de diamètre 300 mm visible au nord-est de la ville symbolise l'interconnexion avec la Communauté de communes du Clermontois.

A l'intérieur de la ville, il existe plusieurs bouclages (circuits fermés) qui sont visibles à différentes échelles (intra-quartier, inter-quartier...).

En termes de fonctionnement, il n'existe pas de problème majeur. La conduite d'eau qui dessert la rue Pierre Curie vient d'être renouvelée ainsi que le réseau d'Uny-St-Georges. Il n'existe plus de branchement en plomb sur la commune. Enfin, la simplification du réseau est en cours avec la suppression progressive des conduites qui ne sont plus utilisées.

↳ Ainsi, l'étendue du réseau propre à la commune apparaît adaptée aux besoins actuels ; Une extension du réseau serait à prévoir en cas de développement urbain en périphérie de la ville et de la zone d'activités située à l'ouest de la RD 1016. La capacité des captages et l'interconnexion avec la Communauté d'Agglomération Creilloise permet au groupement de communes d'entrevoir une augmentation des raccordements qui seraient issus d'un développement urbain à venir.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

La commune possède un réseau collectif d'assainissement, dont la gestion est intercommunale (Communauté de communes du Liancourtois) ; l'exploitation du réseau est confiée à la SAUR sous la forme d'une prestation de service.

Les eaux usées récoltées sur la commune sont acheminées à la nouvelle station d'épuration de Monchy-St-Eloi mis en service en octobre 2008. Elle présente une capacité nominale de traitement de 27 000 EH. Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière de la Brèche.

Pour mémoire, 8 756 abonnés étaient raccordés à la station pour des volumes facturés de 918 248 m³. Les volumes facturés en abonnés domestiques sont de 742 718 m³ dont 15 119 m³ pour les communaux et les volumes facturés « Gros consommateurs » sont de 160 411 m³.

Le nombre de clients à Rantigny est de 1 127 et les volumes assujettis à l'assainissement sont de 82 182 m³ soit 8,9 % à l'échelle du groupement.

Les relevés quant au fonctionnement de la station font état d'une station qui traite à hauteur de 76 % de sa charge hydraulique et de 59 % de sa charge organique en 2012. La collectivité dispose encore d'une grande marge pour satisfaire le raccordement de nouvelles constructions.

Les rendements de la station sont élevés et les rejets en conformité avec les exigences réglementaires. La station présente de très bonnes performances épuratoires.

Sur la commune, le réseau collectif est principalement de type séparatif sur un linéaire de 8 247 mètres. La collecte des eaux usées concerne l'ensemble de la ville et la zone d'activités isolée au sein de la plaine agricole.

Le raccordement de l'unité industrielle SAINT GOBAIN à la station est programmé à court terme. Les entreprises situées à l'est de ce site à l'approche de la rivière de la Brèche, ont demandé à être raccordé à la station. La difficulté est supérieure sur le plan technique considérant que la mise en place d'un réseau gravitaire n'est pas envisageable.

Pour assurer un bon fonctionnement du réseau, les conduites d'eaux usées sont associées à des conduites de refoulement et à des postes de relèvement qui permettent de compenser les différences altimétriques.

Globalement, les eaux usées de la partie nord de la ville et de la zone d'activités située à proximité de la RD 1016 sont dirigées vers le poste de refoulement existant à l'extrémité de l'impasse du Fossé Rayon. Une conduite de refoulement achemine l'eau au sud de la rue Pierre Curie.

Les eaux usées de la partie centrale de la ville sont dirigées vers le poste de refoulement implanté au niveau de la place de la République et acheminées jusqu'au réseau gravitaire, rue Parmentier. Les eaux usées qui transitent par le fond de la vallée de la Brèche sont relevés au niveau de la rue Parmentier avant d'être intégrés au réseau gravitaire de la rue Parmentier comme du reste les eaux usées provenant du nord de la rue Parmentier et du poste de refoulement, place de la République.

Enfin, les eaux usées du sud de la ville sont dirigées par mode gravitaire en direction de Cauffry et Liancourt.

S'agissant du fonctionnement du réseau, des dysfonctionnements sont relevés au niveau de la rue Emile Zola (refoulement). Le représentant de la Communauté de communes indique que la mise aux normes du réseau à cet endroit pose des difficultés.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement approuvé. Les secteurs de la commune zonés en assainissement collectif correspondent aux zones actuellement urbanisées ainsi qu'aux zones d'extension urbaine envisagées dans le POS en vigueur. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une modification du zonage d'assainissement pourrait s'avérer nécessaire selon les choix de développement retenu (sur le plan spatial) par les élus. Le zonage d'assainissement comprend par ailleurs de rares terrains pour lesquels le maintien de l'assainissement individuel a été retenu. Les contraintes physiques rencontrées sur le terrain rendent impossibles le raccordement à l'assainissement collectif.

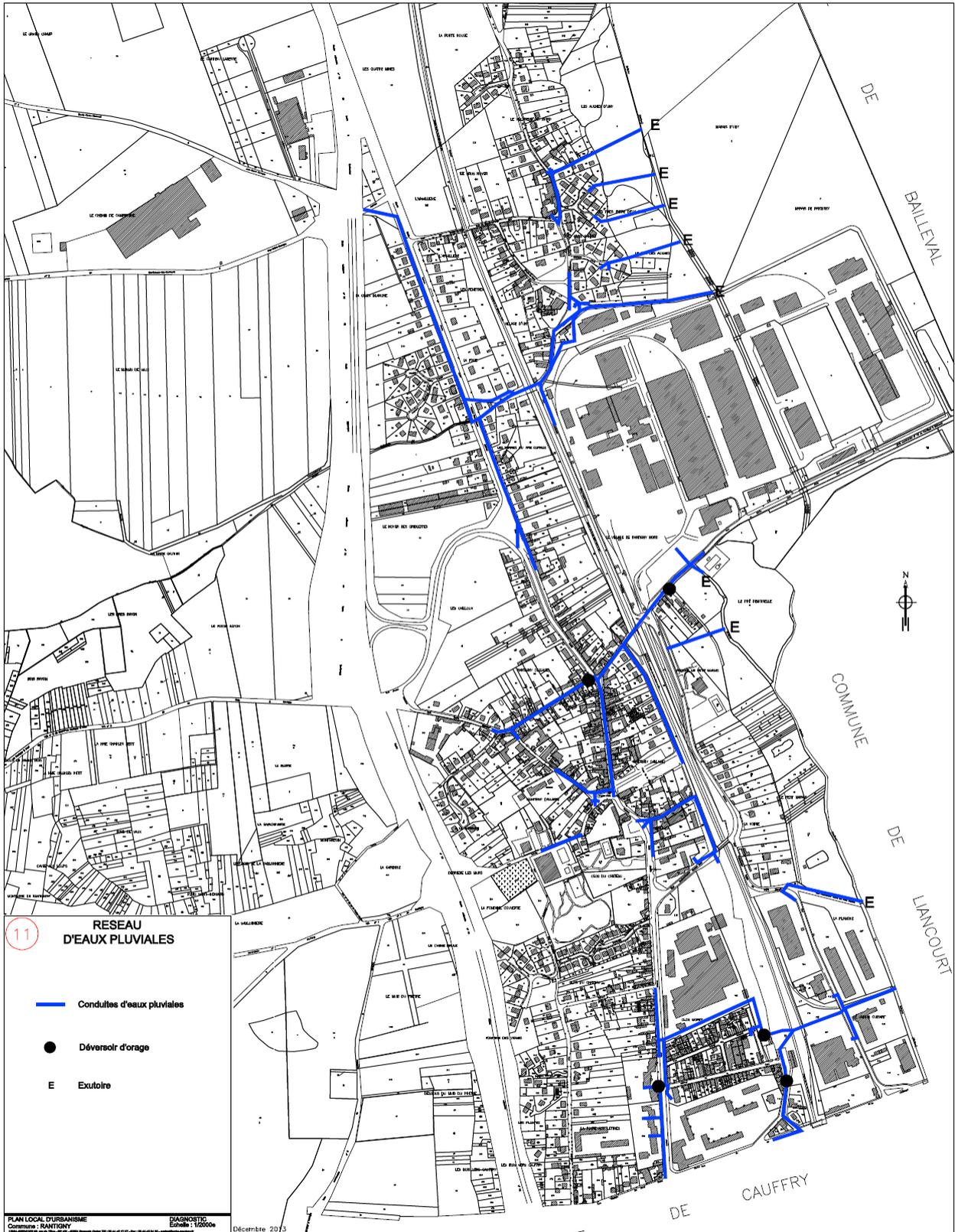
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune dispose d'un réseau collecteur des eaux pluviales (5 637 m.l. de canalisation) sur l'ensemble de la ville. Les eaux pluviales recueillies sur la commune sont dirigées, en plusieurs points, dans la rivière de la Brèche, qui en constitue l'unique exutoire. Les eaux pluviales issues de la zone industrielle implantée au nord-est de la ville sont rejetées directement dans la rivière de la Brèche.

Le fonctionnement du réseau ne pose pas de problème en particulier. Afin de maintenir un équilibre hydraulique à l'échelle de la ville et limiter les rejets dans la rivière, la Communauté de communes exige que les eaux pluviales issues des opérations nouvelles soient traitées à la parcelle.

La bonne gestion de ces eaux pluviales constitue un enjeu pour la pérennité de la ressource en eau (pollution).

A titre d'information, il est rappelé que la Communauté de communes du Liancourtois a mise en place une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).



COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La gestion des ordures ménagères et assimilés est assurée par la Communauté de Communes du Liencourtois – la Vallée Dorée qui assure la collecte de 10 communes, soit 23 781 habitants.

La collecte des ordures ménagères à Rantigny est hebdomadaire (jeudi).

Les déchets verts font l'objet d'une campagne de ramassage qui commence en avril pour se terminer en novembre, avec une interruption du 07 au 11 mai et du 06 au 24 août. La collecte est hebdomadaire (mercredi).